



# «Il est temps que les partis rangent leur drapeau»

**AVANT-PROJET • A l'heure où paraît le rapport de synthèse sur la procédure de consultation, le président de la Constituante met en garde: il va falloir que les partis s'écartent de leurs positions partisans, sans quoi le projet ne passera pas.**



KESSAVA PACKIRY

Les constituants ont de bonnes raisons d'être préoccupés: s'ils veulent éviter d'avoir à rempiler pour deux ans, il va falloir qu'ils s'entendent pour présenter, en mars 2004, un projet de Constitution qui tienne la route. Car au vu de ce qui ressort de la procédure de consultation (voir ci-dessous), le projet ne suscite pas le délire. «On peut même partir de l'idée qu'il serait très clairement rejeté», a déclaré hier le président Christian Levrat, lors de la présentation du rapport de synthèse relatif à cette procédure.

Le socialiste ne le cache pas: il est inquiet. «Les résultats de nos premiers travaux ont durement été critiqués par les principaux partis représentés à la Constituante: le PRD, l'UDC, le PS (!) et, dans une moindre mesure, le PDC.» Pourtant, lorsqu'il avait accédé au perchoir de l'assemblée, rappelle-t-il, il avait insisté pour que les constituants tirent tous à la même corde. «Ce n'est malheureusement pas ce qui s'est passé.»



Christian Levrat (ici aux côtés des vice-présidentes Rose-Marie Ducrot et Katharina Hürlimann) lance un appel aux constituants: il s'agit désormais de tirer tous à la même corde. ALAIN WICHT

## PAS UN CHAMP DE BATAILLE

Fort de ce constat, Christian Levrat entend rappeler à l'ordre ses troupes, qu'elles soient de gauche ou de droite. «La Constituante n'est pas un champ d'affrontements partisans. Nous devons au contraire nous lancer dans la recherche d'un consensus solide afin de trouver des solutions acceptables pour le plus grand nombre des citoyens.»

Ce message, Christian Levrat entend bien le faire passer auprès des constituants. En attendant, il a déjà convoqué les présidents de groupe. Mais il reste aussi à œuvrer vers l'extérieur: le président se dit convaincu que la Consti-

tuante ne pourra trouver son salut qu'avec l'appui des trois plus grands partis ainsi que de la majorité du Conseil d'Etat.

Le discours de Christian Levrat est entièrement partagé par la démocrate-chrétienne Rose-Marie Ducrot, deuxième vice-présidente de la Constituante: «Il faut effectivement que les partis rangent leur drapeau aux vestiaires. Le citoyen veut une Constitution qui soit solide; il n'a rien à faire d'une guerre gauche-droite.» Et la solidité de cette Charte passe par le consensus, estime-t-elle également. «Nous espérons ainsi que le projet que nous soumet-

trons obtiendra l'appui des deux tiers de la population.»

## MORAL TOUJOURS INTACT

Rose-Marie Ducrot et Christian Levrat sont donc plus motivés que jamais. Leur moral, affirmement-ils, reste intact. «J'aime bien cette réflexion qu'il nous reste à conduire: nous sommes dans la phase de la critique. Et la critique nous permet d'avancer dans le bon sens. A nous de prendre en compte ce qui s'est dégagé de la procédure de consultation.» Rose-Marie Ducrot précise que les débats reprendront en novembre, soit

après les élections fédérales: «Ils seront donc emprunts d'un climat serein. Ce qui sera profitable à tous.»

La recherche du consensus ne risque-t-elle pas d'aboutir à un projet mou, qui manque de souffle? Non, insiste le président: «Le consensus n'implique pas forcément la suppression des innovations.» Rose-Marie Ducrot se montre moins catégorique: «Inévitablement, le projet ne peut pas proposer de grands bouleversements sans prendre le risque d'être refusé. Mais ça correspond un peu à la mentalité des Fribourgeois.» KP

# Une interprétation qui varie

Entre le 11 avril et le 25 juillet, 2565 personnes ou organisations ont répondu à la procédure de consultation – dont 700 qui ont fait part de leur prise de position détaillée. De quoi réjouir les constituants, d'autant que 4/5 des réponses proviennent de particuliers. De quoi également donner du boulot au secrétariat de la Constituante, qui a appelé à la rescousse le Service de statistiques de l'Etat pour éprouver le contenu de 21 classeurs fédéraux.

Au final, on obtient une synthèse des résultats tenant dans un rapport de près de 140 pages. Côté chiffres toujours, Antoine Geinoz, secrétaire général de la Constituante, précise que la procédure de consultation a coûté quelque 50 000 francs, dont 20 000 francs rien que pour la traduction.

Dans le détail, ce rapport indique que la critique la plus fréquente porte sur le volume de l'avant-projet: le texte est trop détaillé et nombre de ses articles sont de rang législatif, estime une grande majorité des consultés. D'autres, à l'instar du Conseil d'Etat, relèvent quelques redondances.

Deux chapitres sont particulièrement contestés: celui des droits fondamentaux et sociaux ainsi que celui des tâches de l'Etat. Pour le premier, il est inutile de reprendre la liste des droits déjà garantis par la Constitution fédérale, lit-on. Quant au chapitre sur les tâches de l'Etat, il est vu comme un programme d'action politique.

## LA GRÈVE DE SOLIDARITÉ!

Des réactions négatives portent également sur la promotion économique: les associations patronales, notamment, jugent cet article trop interventionniste. Le droit de mourir dans la dignité, qui laisserait la porte ouverte à l'euthanasie, selon les intervenants, est largement rejeté au profit de la proposition minoritaire (qui avait échoué d'une voix en plénum), qui suggère plutôt d'inscrire: toute

personne a le droit de vivre la fin de sa vie dans la dignité. Egalement largement rejeté: le partenariat enregistré. Les personnes consultées ne partagent pas non plus la position de la Constituante sur la neutralité confessionnelle dans l'enseignement.

L'article traitant du droit de grève a suscité un «nombre extraordinaire» de positions écrites: la grève traditionnelle n'est plus un moyen efficace dans les conflits de travail; la grève de solidarité doit également être inscrite. Justice: le conseil de la magistrature est bien perçu, mais sa composition doit être réglée par la loi, estiment les intervenants. Le thème de la famille recueillie de bons suffrages, tout comme l'impôt négatif qui est vu comme le meilleur moyen de lutter contre le phénomène du «working poor». Enfin, Dieu doit figurer dans le préambule. «52% des personnes consultées sont de cet avis», précise Pierre Scyboz, conseiller juridique de la Constituante.

## DEUX POINTS CRITIQUÉS

L'analyse des résultats issus des questionnaires donne une approche quelque peu différente: la moitié des personnes consultées semble appuyer les positions de la Constituante. Seuls deux articles sur la vingtaine soumise à la consultation posent problème: la redéfinition des structures territoriales, fortement combattue, et le droit de vote et d'éligibilité des étrangers: c'est plutôt oui pour accorder ces droits politiques sur le plan communal, mais non sur le plan cantonal.

On constate donc que l'interprétation de ces résultats peut varier: «Le taux d'acceptation générale du projet est relativement bon», concède le président Levrat en faisant allusion au questionnaire. Il rappelle toutefois que du côté des prises de position, les principaux partis du canton se sont montrés très critiques à l'égard du projet. KP

## Au boulot!

Après le travail de fourni réalisé par le secrétariat de la Constituante et le Service de statistiques de l'Etat, c'est au tour des constituants de se mettre au boulot: dès aujourd'hui, les commissions thématiques – qui se sont vu chacune remettre un «paquet» d'articles – vont examiner les résultats de cette consultation. Elles pourront alors proposer au plénum des amendements en vue de modifier le texte de l'avant-projet. Lors de cette deuxième lecture, (qui aura lieu en novembre et en décembre) tant les commissions que les groupes politiques ou les constituants, individuellement, seront également libres de faire toutes les propositions qu'ils veulent, qu'elles soient en lien avec la procédure de consultation ou non. Christian Levrat tient toutefois à préciser: «Cette procédure n'étant ni un sondage représentatif ni une pré-consultation, la prise en compte de ces résultats est une question d'appréciation politique. Les commissions, puis le plénum, devront évaluer le bien-fondé ou les risques du maintien, de la suppression ou de la modification de chaque article.» KP

# Musique sacrée à l'église St-Maurice

**FRIBOURG LA MÉDIÉVALE • L'ensemble Jachet de Mantoue a donné samedi un superbe concert de chant sacré des débuts de la Renaissance.**

Le compositeur breton Jachet de Mantoue, qui donne son nom à l'ensemble invité samedi soir en l'église des Cordeliers par l'Association pour la découverte de la musique ancienne (ADMA), fut l'un des grands compositeurs de la pré-Renaissance. Célèbre, admiré, copié, il a rejoint aujourd'hui les rangs des van Berchem, Jean Mouton, Pierre Fontaine et autres illustres inconnus de génie.

Le concert donné nous a permis de découvrir des polyphonies savantes, où les règles du contrepoint laissent paraître un esprit aventureux, une beauté mélodique parfois saisissante.

«Ave Regina coelorum», par exemple, extravagante mélodie qui fleurit de mille manières au-dessus d'un contrepoint transparent et trouve une mort de toute beauté sur un flamboyant accord picard.

Les cinq chanteurs professionnels de l'ensemble Jachet de Mantoue, partenaires et complices de longue date, sont issus des meilleures formations actuelles de musique ancienne: Les Arts Florissants, A Sei Voci, La Chapelle Royale.

## NATURELLEMENT PARFAIT

Cette carte de visite promet un concert splendide, et l'on n'est pas déçu. En effet, l'équilibre entre les voix – exclusivement masculines – est parfaitement dosé, les timbres subtilement colorés, la justesse sans défaut.

Voyez par exemple l'intervalle de tierce, qui fait encore

en 1480 l'effet d'une épice exotique: les chanteurs lui donnent un poids différent selon le contexte harmonique, parfois plus haut que ne l'exige le tempérament de la gamme, parfois plus bas. Les accords sont ainsi très riches, voluptueux.

Les chanteurs maîtrisent aussi admirablement le tempo lent: la pulsation est très stricte et le legato ne souffre pas de valeurs exagérément longues, comme si à chaque fois les chanteurs trouvaient naturellement le rythme parfait.

## ÉLOGE DE LA VOIX DE BASSE

Tout en lui donnant son caractère, la voix de contre-ténor n'écrase pas l'ensemble, où dominent les voix de ténors. L'équilibre harmonique repose tout entier sur un pilier très solide, la voix de la basse Philippe Roche.

Entouré de tous ces ténors, il est là comme ces malabars que l'on voit au cirque soutenir toute une pyramide humaine sur leurs épaules. Avec la résonance naturelle d'un bon tonneau de chêne, mais sans vulgarité, il ancre l'harmonie fermement sur la Terre, avant que la musique ne s'élève vers le Paradis.

Toutes ces qualités font de l'ensemble Jachet de Mantoue un admirable modèle, qui aurait su inspirer les milliers de chanteurs fribourgeois s'ils avaient été là pour garnir un peu plus les bancs grinçants de l'église.

PHILIPPE MOTTET-RIO

# Les sanctions contre les éleveurs sont trop lourdes

**QUESTION • Pour le député Georges Godel, la sévérité du Service vétérinaire prêterite les éleveurs face à une concurrence internationale déloyale.**

Selon Georges Godel, le Service vétérinaire cantonal (SVet) «s'acharne» sur les éleveurs de bétail. Dans une question au Conseil d'Etat, le député d'Ecublens (dc) mentionne une récente circulaire adressée aux abattoirs, par laquelle le SVet demande qu'on lui signale les manquements d'un ou des deux boutons marquant les bêtes ainsi que les lacunes constatées dans les documents d'accompagnement. «Le but de la démarche est de dénoncer au juge d'instruction le propriétaire de l'animal», affirme M. Godel, qui juge ces dispositions «démensurées».

«Les paysans se voient infliger des amendes et des frais qui correspondent à 50% de la valeur de la vache vendue», argumente-t-il. Il rappelle aussi que les éleveurs n'ont plus le droit d'écorner eux-mêmes les veaux, cette tâche incombant à un vétérinaire. «Ces décisions et ces applications draconniennes de la législation amènent des charges supplémentaires pour les paysans», observe Georges Godel qui juge «déplacés» les agissements du SVet.

## CHUTE DES PRIX

Pour le député, le «ras-le-bol» des éleveurs «révoltés» est encore alimenté par le fait qu'«on importe de la viande de poulet ou autres animaux élevés et engraisés avec des aliments douteux dans des conditions industrielles sans aucun respect de la protection des animaux». Dans son collimateur,

Georges Godel vise aussi, sans la nommer, l'association Vier Pfoten dont «l'antenne zurichoise s'acharne sur l'utilisation de coproduits laitiers pour l'engraissement des veaux». «Compromettre cette utilisation aurait pour effet indirect un abaissement du prix du lait, qui a déjà subi d'importantes baisses», estime le député. Cette affaire «montée en épingle» par la presse (*La Liberté* du 5 septembre y a consacré un dossier, ndr) est «néfaste à notre économie agricole» et «fait douter le consommateur», commente-t-il.

M. Godel demande donc au Conseil d'Etat combien de familles paysannes sont touchées par les sanctions évoquées plus haut et quel est le montant retenu par le canton par exploitation.

Il veut également savoir si l'Exécutif cantonal soutient les méthodes du Service vétérinaire et l'application rigoureuse du schéma de sanctions ou s'il entend l'assouplir «afin de tenir compte des manquements qui sont indéniables de la volonté des paysans».

Enfin, il demande quelles mesures le Conseil d'Etat va prendre «pour éviter une dégradation de notre économie laitière». Et de remercier d'ores et déjà le gouvernement pour «les démarches qu'il entreprendra en vue d'améliorer les relations entre les éleveurs et les instances de l'Office vétérinaire».

CAG